

LIVRET D'ACCUEIL

HCL
HOSPICES CIVILS
DE LYON

HÔPITAL
LYON SUD

ÉTUDIANTS ÉLÈVES

ACCUEIL ET RESSOURCES DU TERRAIN DE STAGE

UHSI

(Unité d'Hospitalisation Sécurisée Interrégionale)



SOMMAIRE

PRÉAMBULE	3
FICHE 1	4
Présentation des Hospices Civils de Lyon.....	4
FICHE 1 bis	5
Présentation de l'établissement d'accueil	5
FICHE 2	7
Charte d'encadrement Hospices Civils de Lyon	7
FICHE 3	8
Présentation de l'unité et conditions d'accueil	8
FICHE 4	9
Conditions d'accueil	9
FICHE 5	11
Pré requis avant l'arrivée en stage	11
IFSI	11
FICHE 5	12
Pré requis avant l'arrivée en stage	12
IFAS	12
FICHE 5	Erreur ! Signet non défini.
Pré requis avant l'arrivée en stage	Erreur ! Signet non défini.
IFMEM	Erreur ! Signet non défini.
FICHE 5	Erreur ! Signet non défini.
Pré requis avant l'arrivée en stage	Erreur ! Signet non défini.
IFA	Erreur ! Signet non défini.
FICHE 6	13
Situations cliniques prévalentes.....	13
Habilitation au dossier patient Easily paramédical	14

PRÉAMBULE

Bienvenue au sein du Groupement Hospitalier Sud des Hospices Civils de Lyon.

Ce livret vous est destiné, il vous renseignera sur les conditions dans lesquelles va se réaliser votre stage. Il doit être pour vous un outil afin de mieux appréhender le temps que vous allez passer au sein du service.

Comme le rappelle votre référentiel de formation, les stages sont à la fois des lieux d'intégration des connaissances, mais aussi des lieux d'acquisition de nouvelles connaissances par la voie de l'observation, de la contribution aux soins, de la prise en charge des personnes, de la participation aux réflexions menées en équipe et par l'utilisation des savoirs dans la résolution des situations.

Vous devez être **acteur de votre formation** et pour cela il vous sera demandé de présenter et compléter votre **portfolio** tout au long du déroulé de votre stage.

Vous devrez formuler des **objectifs de stage** au regard de votre avancement dans la formation mais également de vos attentes en lien avec les spécificités du service qui vous accueille.

Vous devrez également, et ce tout au long du déroulé du stage, réaliser votre **auto évaluation**. Cette auto évaluation sera nécessaire pour la réalisation des **bilans de mi-stage et stage** que vous devrez organiser avec votre tuteur et/ou le cadre du service.

N'oubliez surtout pas de vous positionner dans une démarche constructive d'apprentissage en faisant preuve de curiosité, de dynamisme et de motivation.

Nous vous rappelons également que dans ce cadre, l'usage du téléphone portable doit se limiter au strict nécessaire. L'apport d'information sur les réseaux sociaux concernant des personnes ou des lieux peut conduire à des sanctions.

Sur leur lieu de travail, les étudiants et élèves, tout comme les agents, sont soumis à l'obligation de neutralité du service public. Ils ne peuvent pas manifester leur appartenance religieuse par leurs propos ou le port d'un signe religieux. Toute forme d'incitation et pratique religieuse est également interdite sur le lieu et pendant le temps de travail. Ces interdictions valent, quelles que soient les fonctions exercées au contact ou non du public, pendant le temps de travail et sur le lieu de travail.

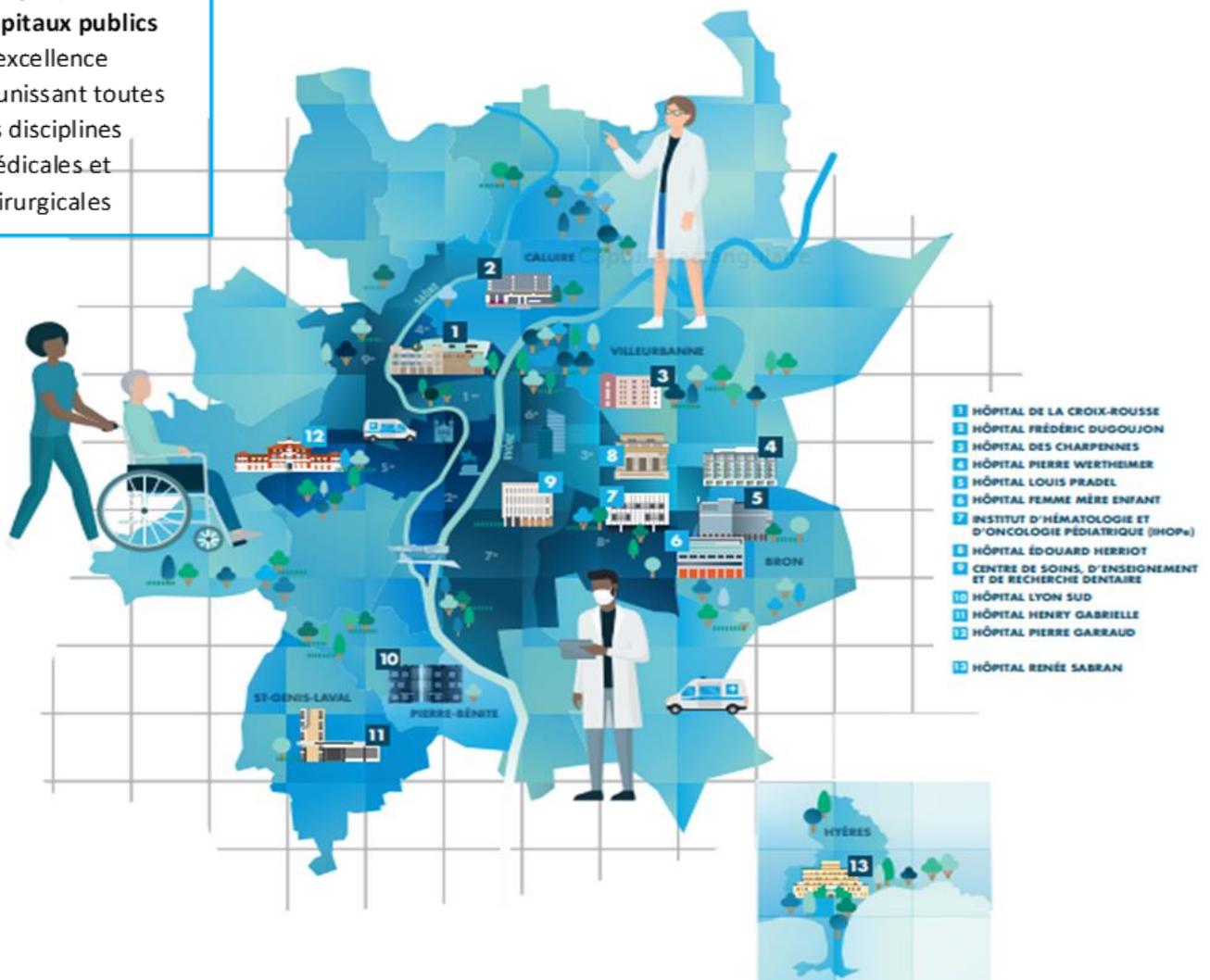
Bon stage.

FICHE 1

Présentation des Hospices Civils de Lyon

LES HCL : 2^{ÈME} CHU DE FRANCE

Forts de 200 ans d'histoire médicale, les **Hospices Civils de Lyon**, ce sont **13 hôpitaux publics** d'excellence réunissant toutes les disciplines médicales et chirurgicales



FICHE 1 bis

Présentation de l'établissement d'accueil

Groupement Hospitalier Sud

Un hôpital généraliste proposant une offre de soins complète :

Multiplés spécialités médicales et chirurgicales dont la cardiologie, la neurologie ainsi que l'orthopédie, l'urologie et la chirurgie digestive

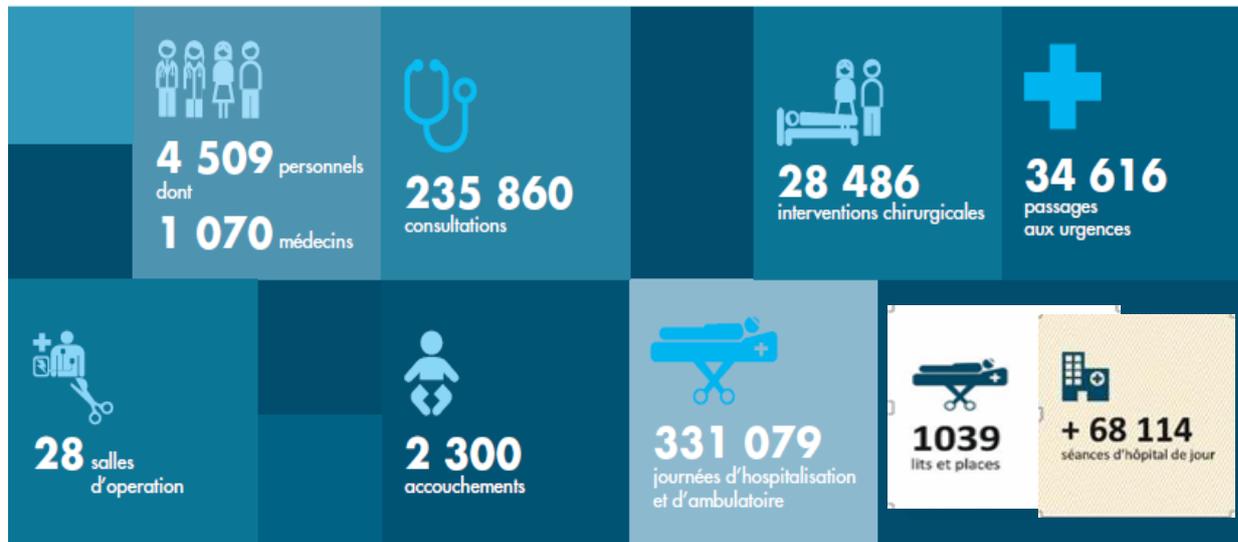
- ✓ Un établissement de référence dans la prise en charge des urgences, des femmes enceintes, de l'endométriose et des patients âgés.
- ✓ Associé à un campus universitaire de 4 000 étudiants.
- ✓ 1er site de cancérologie des HCL
- ✓ Centres européens en recherche clinique dont le Centre Européen pour la Nutrition et la Santé et Institut Européen du Lymphome (CENS-ELI).

Hôpital Lyon Sud et Hôpital Henry Gabrielle

C'est aussi :

- Projet de rénovation des urgences, des blocs opératoires et des services de réanimation (BAURéals).
- Maison hospitalière (hébergement des accompagnants et des patients au décours du séjour).

HÔPITAL LYON SUD



Oct 2022

L'hôpital Lyon Sud est un campus hospitalo-universitaire qui s'étend sur 80 hectares, associé à la faculté de médecine Lyon-Sud et à l'institut de formation en soins infirmiers Clémenceau. Il résulte de la fusion (1979) des hôpitaux Jules Courmont et Sainte-Eugénie en un seul hôpital généraliste de proximité et de recours.

Son développement, depuis 30 ans, a été assuré par une vaste entreprise de modernisation avec l'implantation successive de bâtiments entre les deux sites historiques : pavillon chirurgical (3A) en 1980, bâtiment médicotechnique (BMT-3B) en 1992, pavillon urologie-néphrologie-hémodialyse (3C) en 2004, centre de biologie en 2008, pavillon médical (1D) en 2009 et extension du pavillon Marcel Bérard (1G) en 2011.

PLAN



*Lignes de bus : C7/12/17/18/78/88/S9/114/145



Charte des apprenants aux Hospices Civils de Lyon

Cette charte, élaborée par un groupe de travail, composé de professionnels, validée par le groupe de pilotage du projet « tutorat- compagnonnage », s'adresse à tous les professionnels des Hospices Civils de Lyon concernés par l'encadrement des apprenants. Ceux-ci peuvent être des stagiaires des écoles, des professionnels nouvellement embauchés dans l'Institution, des professionnels en mobilité fonctionnelle, etc.

Elle vise à soutenir la mise en œuvre progressive du nouveau dispositif de professionnalisation des apprenants, intégré au management des services, et caractérisé par trois niveaux d'action :

- > un service, organisé comme un service apprenant,*
- > un tuteur identifié qui assure l'ingénierie du parcours apprenant*
- > des professionnels de proximité chargés de compagnonnage.*

- 1.** L'encadrement des apprenants est une obligation réglementaire et/ou conventionnelle.
- 2.** L'encadrement des stagiaires des écoles sur les lieux de stage fait partie intégrante de la formation en alternance. La formation de ces stagiaires relève d'une responsabilité partagée entre les professionnels des écoles et ceux des secteurs accueillants.
- 3.** L'encadrement des nouveaux arrivants fait partie intégrante de la certification HAS (critère 3b)
- 4.** Le projet d'encadrement des apprenants fait partie intégrante du projet d'établissement des HCL, à travers le projet social et également dans le projet de soins des paramédicaux, décliné dans les fiches actions de pôle et d'unités.
- 5.** Le cadre de l'unité fonctionnelle est porteur de la responsabilité du projet d'encadrement, de la qualité du parcours apprenant, de son organisation et des évaluations. Il peut déléguer cette mission au(x) tuteur(s)
- 6.** L'encadrement des apprenants correspond à un processus individualisé de prise en charge, depuis l'accueil, la construction d'un parcours, l'évaluation par le cadre et / ou le tuteur, permettant la mise à disposition des moyens et compétences de l'ensemble des professionnels de l'unité.
- 7.** Les professionnels des unités, et ceux des écoles pour leurs stagiaires, accompagnent l'apprenant dans une démarche de réflexivité face aux situations, facilitent l'apprentissage de gestes et activités, qu'elles soient techniques, administratives ou de soins. Ils favorisent la construction d'une identité professionnelle pour les stagiaires des écoles et l'intégration dans l'équipe pour le nouvel arrivant.
- 8.** Les étapes de ce processus font l'objet d'un suivi et d'évaluations au moyen des supports de traçabilité mis à disposition par les écoles (type portfolio) et / ou propres aux unités fonctionnelles, en lien avec les fiches outils du guide institutionnel HCL (guide méthodologique du processus d'intégration et de professionnalisation des stagiaires et des nouveaux arrivants)
- 9.** Les apprenants ont des droits et des devoirs. Ils ont le droit d'être encadrés, et d'avoir un entretien d'évaluation. Ils sont responsables et acteurs de leur apprentissage, ils se doivent d'adopter un comportement conforme aux exigences et règles et valeurs professionnelles. Les stagiaires des écoles ont le droit de conserver leur position d'apprenants, alors que pour les professionnels, celle-ci ne peut être que transitoire.

Hospices Civils de Lyon

Rédaction : COPIL tutorat-compagnonnage - Validation : DPAS

FICHE 3

Présentation de l'unité et conditions d'accueil

INTITULÉ

Établissement : Groupement Hospitalier Sud

Adresse postale :
165 Chemin du Grand Revoyet, 69495 PIERRE BÉNITE Cedex

Pôle : PAM Urgences

Intitulé du service, de l'unité : UHSI (Unité d'hospitalisation sécurisée interrégionale)

Localisation dans l'établissement : Bâtiment 30 « confère plan en annexe »

TYPOLOGIE DU STAGE

Soins :

Courte durée Longue durée, de suite et de réadaptation

Santé mentale et psychiatrie Individuels ou collectifs sur lieux de vie

Spécialités ou orientation :

L'accès à l'unité est soumis à autorisation de la préfecture et nécessite une demande d'habilitation en amont, (trois semaines avant le début du stage faire parvenir pièce d'identité).

Une lettre de motivation est aussi demandée pour que l'étudiant identifie ses motivations à s'inscrire dans ce contexte de stage.

Unité dédiée à l'hospitalisation des personnes placées « sous-main de justice » incarcérés dans les établissements pénitentiaires des régions « Auvergne Rhône-Alpes et Bourgogne-Franche-Comté » et relevant de pathologies médicales et chirurgicales, de maladies chroniques, de cancérologie et de soins de suite et rééducation.

Cette affectation de stage doit OBLIGATOIREMENT être proposée aux étudiants mais ne peut en aucun cas constituer une obligation sans concertation.

Hospitalisation complète Consultations
Hôpital de semaine Hôpital de jour

CAPACITE D'ACCUEIL

Lits : 21 dont 18 de MCO et 3 de SSR

ORGANIGRAMME

Cadre de santé :
Téléphone : 04-78-86-10-55

Maitre de stage : Tuteur : Nathalie BOIBARY, Céline CAZE, Aude SAUVAGEON

FICHE 4

Conditions d'accueil

ÉQUIPE			
	Nombre		Autres professionnels de l'équipe pluridisciplinaire
	Jour	Nuit	
Médecin	1	0	1 psychiatre à 20% 1 psychologue à 50% 1 kiné à 50% 1 ergothérapeute à 20% 2 secrétaires à 80%
Cadre	1	0	
IDE	2	2	
ASD/AP	2	0	
ASH	1	0	
<p>Particularités / spécificités :</p> <p>L'accès à l'unité est soumis à autorisation de la préfecture et nécessite une demande d'habilitation en amont. Les soins aux patients se font en présence de surveillants relevant de l'administration pénitentiaire. Les déplacements des patients se font avec une escorte. Les dates de sortie ainsi que les horaires des différents RDV ne sont pas communiqués aux patients Chambres fermées avec ouverture des portes uniquement par les surveillants Possibilité de marches dans le couloir durant 15 minutes l'après-midi.</p> <p>Une lettre de motivation est aussi demandée pour que l'étudiant identifie ses motivations à s'inscrire dans ce contexte de stage.</p>			
HORAIRES DE L'ÉQUIPE :		HORAIRES DE L'ÉTUDIANT	
12h alternance jour/nuit			
Jour : 07h – 19h Nuit : 19h – 7h Alternance jour/nuit : oui		12h de jour (7h-19h) possibilité de faire des nuits sur demande	
<p>Modalités d'encadrement :</p> <p>Accueil de l'étudiant par le cadre de santé ou un IDE : présentation succincte de l'unité, des modalités d'encadrement et de suivi, présentation des ressources documentaires du service, du planning de stage avec les différents RDV avec le tuteur. Remise du livret de suivi des apprentissages. L'étudiant est invité ensuite à renseigner un questionnaire en lien avec des connaissances générales. Questionnaire qui sera repris lors du premier RDV avec le tuteur pour définir des objectifs complémentaires Visite de l'unité et présentation des soignants présents. Présentation des surveillants de l'administration pénitentiaire, des contraintes liées au statut des patients, de la zone géographique rattachée à l'UHSI de Lyon, des règles de sécurité. Durant la première semaine, les étudiants sont encadrés 3 jours par les aides-soignants afin de se familiariser avec la population accueillie et les contraintes de l'UHSI. Le 1^{er} RDV avec le tuteur a lieu dans les 3 premiers jours de stage. Un bilan mi- stage formalisé est réalisé au cours de la 3^{ème} ou 5^{ème} semaine (selon durée du stage) avec le tuteur. L'évaluation des compétences et l'appréciation du stage se fait durant la dernière semaine avec le tuteur.</p>			
<p>Ressources mises à disposition :</p> <p>Accès GED et intranet CHU Protocoles spécifiques dans des classeurs disponibles en salle de soin (l'arrivée en détention, livret d'accueil UHSI...) Cours pharmaco, processus, hygiène dans le bureau du cadre de santé Guide méthodologique sur la prise en charge sanitaire des personnes placées sous-main de justice dans le bureau du cadre Accès à Easily pour les étudiants des écoles HCL (Clémenceau et Esquirol)</p>			

Informations pratiques : Accès à l'établissement, repas, vestiaires, tenues...

- Métro B : St Genis Laval Hôpital Lyon Sud
- Accès via autoroute A7 - Accès A450 sortie Pierre-Bénite – Hôpitaux Sud
- Le stationnement étant payant sur le site nous vous recommandons de laisser votre véhicule sur le secteur Ste Eugénie (vers l'IFCS Clémenceau), un chemin piétonnier est aménagé pour accéder à l'hôpital (cf. plan).
- Vestiaire dans le service
- Possibilité d'emmener son repas et de manger dans le service
- Ramener un cadenas pour le vestiaire et un jeton pour le dépôt du téléphone portable à l'entrée (téléphone portable interdit dans le service)

FICHE 5

Pré requis avant l'arrivée en stage IFSI

Connaissances théoriques ou pratiques à acquérir ou à revoir avant l'arrivée en stage :

OUI

NON

Si oui, précisez en déclinant en fonction de l'année si vous le souhaitez :

- avoir validé la compétence 3
- connaître les problèmes de santé de la population carcérale
- savoir identifier les signes cliniques en lien avec les processus inflammatoires, infectieux, obstructifs et dégénératifs
- maîtriser la prise des constantes hémodynamiques et respiratoires
- connaître les normes des différents résultats biologiques (ionogramme sanguin, numération formule sanguine et plaquettes, bilan de coagulation, CRP)
- maîtriser les surveillances post-opératoires
- savoir identifier les signes prévalent des processus psycho-pathologiques
- connaître ou revoir IMPERATIVEMENT les surveillances et précautions en lien avec les traitements antibiotiques, anticoagulants, antalgiques (dont les morphiniques), les traitements psychotropes (dont les benzodiazépines et les antidépresseurs)
- savoir garder une distance dans la relation soignant/soigné et être en capacité de garder une neutralité dans la réalisation des soins si connaissance du motif d'incarcération
- faire preuve de discrétion professionnelle et respecter le secret médical lors de la collaboration avec les surveillants de l'administration pénitentiaire
- Faire preuve de curiosité professionnelle et savoir collaborer en équipe

FICHE 5

Pré requis avant l'arrivée en stage IFAS

Connaissances théoriques ou pratiques à acquérir ou à revoir avant l'arrivée en stage :

OUI

NON

Si oui, précisez en déclinant en fonction de l'année si vous le souhaitez :

FICHE 6

Situations cliniques prévalentes

Missions principales :

Soins à visée : éducative préventive diagnostique curative palliative

Précisez :

Les patients sont accueillis soit en programmation, soit en urgence.

Les programmations sont organisées par les secrétaires après validation par un médecin de l'UHSI d'une demande d'hospitalisation rédigée par un médecin d'une unité sanitaire de niveau 1.

Les patients peuvent aussi être admis en urgence : soit directement de l'unité sanitaire, soit après un passage aux urgences, soit après une hospitalisation dans un établissement hospitalier (hôpitaux de proximité des prisons).

L'UHSI peut aussi accueillir des patients de l'UHSA relevant d'une prise en charge somatique soit en programmation, soit en urgence.

Toute admission doit être validée par un médecin et fait l'objet d'un « prière de recevoir » permettant une autorisation de transfert par l'administration pénitentiaire.

La majorité des patients arrive en hospitalisation avec une escorte de leur établissement de référence. Le retour en détention est par contre assuré par une escorte de l'UHSI.

En cas de soins en urgence, les patients sont dans un premier temps orientés vers l'hôpital de proximité rattaché à l'établissement pénitentiaire, puis, si leur hospitalisation dépasse 48h, rapatrié à l'UHSI de Lyon.

Pour les prisons de Corbas, Saint Quentin Fallavier et l'EPM de Meyzieu, c'est le CHLS qui est hôpital de proximité. Les patients transitent alors par le SAU du CHLS avant d'être accueillis à l'UHSI si leur état nécessite une surveillance en milieu hospitalier.

Caractéristiques de la population accueillie :

Patients ayant le statut de « détenu », et écroués donc ayant une peine de privation de liberté : hommes, femmes, personnes mineures (venant de l'Etablissement pour Mineurs de Meyzieu).

Etat de santé souvent précaire.

Précarité économique et sociale, avec parfois une précarité cognitive.

Conduites addictives fréquentes avec une consommation de tabac et de cannabis importante compromettant parfois le maintien en hospitalisation.

Troubles psychiatriques fréquents

Adhésion aux soins très dépendante de leur statut (condamné ou prévenu)

Intolérance à la frustration très fréquente avec des temps relationnels très importants pour expliquer, négocier et rassurer, voire contenir.

Pathologies et/ou situations prévalentes :

- Diagnostic et suivi des pathologies diabétiques, vasculaires, pneumologiques, infectieuses, cancéreuses
- Réalisation de chirurgies orthopédique, viscérale, ORL, stomato et traumatologiques...
- Réalisation de gestes d'endoscopie digestive : colo et gastro sous AG
- Diagnostic et prise en charge de pathologies tumorales (cancer ORL, poumon, pancréas, leucémies, tumeurs neuroendocrines...)
- Prise en charge de patients en fin de vie
- Traitement : antalgiques, anticoagulants, antibiotiques, chimiothérapie...
- Soins éducatifs / alimentation, diabète, observance des traitements
- Soins de suite et rééducation à l'effort
- Plaies par balle, brûlures
- Tentatives de suicide par intoxication médicamenteuse, phlébotomie, pendaison

Protocoles de soins spécifiques, référentiel de bonnes pratiques :

- Protocoles validés HCL/GED et protocoles de spécialité
- Guide méthodologique sur la prise en charge sanitaire des personnes placées sous-main de justice
- Procédure de gestion du chariot d'urgence
- Mise en place des contentions

Parcours de soins :

Possibilité d'assister à un examen mais sans réaliser le trajet d'accompagnement du patient (présence d'une escorte armée).

Habilitation au dossier patient Easily paramédical

- Le cadre de santé :

- Identifie les étudiants éligibles à l'habilitation (IFSI des HCL).
- Procède à l'habilitation des étudiants concernés, sur le rôle « étudiant » et sur le périmètre CR de stage.
- Informe l'équipe infirmière.

- L'étudiant infirmier :

- Se paramètre dans le CR où il est habilité.
- Consulte et renseigne le dossier d'un patient dans le cadre de son champ de responsabilités pour assurer des soins sécuritaires et permettre la continuité des soins.
- **Ne doit pas tracer l'administration du médicament en autonomie.**
- **Ne doit pas utiliser la fonction « faire une demande pour moi-même » ou utiliser la fonction « bris de glace » pour rechercher un patient non présent dans l'unité.**
- Ne doit pas utiliser le code d'un autre professionnel ou d'un autre étudiant.
- Ne doit pas réaliser d'impression ou de photographie du dossier patient, ni échanger des informations concernant les patients avec des moyens non sécurisés (SMS, photos, mails personnels, réseaux sociaux) et des personnes non habilitées (ne faisant pas partie de l'équipe de soins).

Besoin d'aide ?

En cas de difficulté ou pour toute question / remarque :



support.habilitations_easily@chu-lyon.fr



654 choix 1

LES 9 ENGAGEMENTS

POUR LA QUALITÉ DE VIE DES STAGIAIRES PARAMÉDICAUX

La présente charte s'applique à toute personne en formation clinique, que cette formation soit initiale ou continue, dès lors que cette personne exerce dans l'établissement ou la structure pendant un stage et quelle qu'en soit la durée. La charte intégrale est disponible sur les sites de la FHF et de la FNESI.

1

L'ACCUEIL DU STAGIAIRE

- Un livret d'accueil est adressé au stagiaire en amont de son arrivée sur le lieu de stage.
- Un temps d'accueil dédié est prévu par la structure de stage.

2

L'INTÉGRATION DU STAGIAIRE

- L'intégration commence par l'appréhension de l'organisation, elle s'organise au niveau institutionnel et au niveau de la proximité par le maître de stage ou le tuteur.

3

LES CONDITIONS DE TRAVAIL, DE SANTÉ AU TRAVAIL ET DE SÉCURITÉ POUR LE STAGIAIRE

- Pour chaque stagiaire, le lieu de stage s'engage à fournir :
 - ▶ Un **espace décent** pour se changer et d'un espace individuel et sécurisé pour entreposer ses effets personnels.
 - ▶ Des **conditions de restauration** nécessaires à une réelle pause journalière.
 - ▶ Des moyens lui permettant d'**accéder** au lieu de stage.
 - ▶ Un **accès individuel aux logiciels** utilisés par les équipes de soins, afin notamment de faciliter la traçabilité des soins réalisés dans le respect des procédures informatiques et règles relatives au dossier de soins informatisé.
 - ▶ Un **espace de travail** adapté permettant l'accès aux documents nécessaires à la prise en charge des usagers.
 - ▶ Lorsque cela est possible, un **accès au parking** de l'établissement dans les mêmes conditions que les professionnels.
 - ▶ Un **dispositif de protection du travailleur isolé** s'il est prévu que chaque professionnel en porte un.

4

LA FORMATION REÇUE PENDANT LE STAGE

- Le stagiaire doit avoir la possibilité de recourir à un encadrant de sa spécialité le cas échéant, désigné au préalable pendant la totalité du stage.
- Au plus tard le 1^{er} jour du stage, les objectifs d'apprentissage formulés par le stagiaire et son institut de formation sont présentés à la structure d'accueil.
- L'encadrant organise le stage afin de répondre aux objectifs d'apprentissage et de compétences attendues.

5

LA GESTION DU TEMPS DE STAGE

- L'encadrant et le stagiaire s'accordent sur le parcours du stage, en début de stage.
- Au cours du stage, l'encadrant veille à consacrer du temps dédié au stagiaire pour répondre à toutes questions ou besoins d'approfondir un point.

6

L'IMPLICATION DU STAGIAIRE

- L'établissement met en œuvre une organisation qui permet l'implication des stagiaires dans leurs temps d'apprentissage.
- Le stagiaire assume sa place d'acteur dans sa formation sur le lieu de stage.

7

LES CONDITIONS POUR L'ÉVALUATION

- Un temps dédié est identifié, au début du stage, pour les évaluations de mi et fin de stage.
- Le stagiaire doit être présent lors de son évaluation, il doit pouvoir s'exprimer.
- La structure de stage fait également l'objet d'une évaluation de satisfaction par le stagiaire.

8

LA PARTICIPATION À LA VIE INSTITUTIONNELLE

- Le stagiaire a accès, s'il le souhaite, aux ordres du jour et PV des instances représentatives du personnel et assiste aux réunions pluridisciplinaires de la structure de stage.

9

L'APPLICATION DE LA CHARTE

- La présente charte est largement diffusée par tous les moyens à tous les lieux de formation et tous les lieux de stage.
- Elle est une référence de la qualité du stage.

